



Comment puisje ne pas etre lesee

Par **adrover_old**, le **03/12/2007** à **12:42**

je vis maritalement depuis trois ans dans la maison que mon ami a achete il y a deux ans j'ai une rentree d argent immobiliere tout les mois que j utilise pour cette maison nous voudrions une solution peu onereuse pour que je puisse avoir des droits sur cette maison ou si il y a une possibilite en ce mariant ou une reconnaissance de dette et si oui comment faire merci

Par **Upsilon**, le **03/12/2007** à **15:00**

Bonjour

Je vais essayer d'éclaircir un peu vos propos, n'hésitez pas à me reprendre si je commets une erreur.

Vous vivez depuis 3 ans avec votre mari (mari ou concubin ?) dans une maison qu'il a lui même acheté il y a de cela 2 ans.

Si vous êtes mariés, sous quel régime l'êtes vous ?

Si vous n'êtes pas mariés, il existe énormément de solutions qui vous donneraient accès à une part de la maison.

1° Le PACS :

A mon avis, la meilleure solution " rapport qualité prix ".

Les démarches sont simplistes (1 ou 2 rdv chez un notaire, et attente d'enregistrement auprès du greffe...).

Dans ce PACS vous aurez la possibilité d'établir un régime d'indivision pour tous les biens

acquis à l'avenir, mais votre ami pourra aussi " apporter " la maison à cette nouvelle indivision.

De la sorte, vous serez titulaires tous deux de la propriété de la totalité de la maison (virtuellement et pour simplifier, disons que chacun sera propriétaire de la moitié de la maison.)

2° Le mariage :

Le mariage pourrait vous permettre, par contrat de mariage, de faire entrer la maison dans la communauté. Le résultat sera assez similaire au PACS, avec qq avantages non négligeables (notamment en matière successorale), mais je pense que cela vous reviendra plus cher (acte devant notaire, et surtout sûrement la fête de mariage ?)

3° Le testament :

Votre ami pourra enfin vous concéder une partie de la maison par testament, mais cette solution est à écarter car bien trop aléatoire.

4° La donation :

C'est la dernière possibilité, mais encore une fois elle n'est pas totalement appropriée. Elle ouvrira des droits (impôts) importants, pour un résultat similaire au PACS / mariage.

N'hésitez pas à me poser toutes les questions que vous vous posez